

du réseau national appelé autrefois l'Intercolonial, ce relèvement a été de 20 p. 100 supérieur à ce qu'il était sur toute autre partie du réseau. La diminution conseillée par la commission Duncan avait simplement pour but de faire disparaître cet excédent d'augmentation. Je suppose que le chiffre de 3 millions et demi mentionné par mon honorable collègue se rapportait à une seule année. Si l'abaissement équivalait à cette somme pour une année, on doit conclure qu'il est dû un montant très considérable aux Provinces maritimes par suite des prix injustes exigés pendant plusieurs années. On n'a pas réglé la question, en se bornant à faire disparaître l'excédent de 20 p. 100 du relèvement des tarifs.

J'ai suivi avec attention les discours prononcés par divers honorables sénateurs, en particulier ceux de l'honorable représentant de Montarville (l'honorable M. Beaubien), qui parle toujours bien; de l'honorable sénateur de Welland (l'honorable M. Robertson) et de l'honorable préopinant (l'honorable M. Laird). Tous semblent croire que la balance du commerce peut fort bien indiquer si la nation fait de l'argent ou si les échanges commerciaux lui sont défavorables; que, par exemple, si la balance commerciale est en notre faveur, c'est un indice que nous nous livrons au commerce avec succès; que, si elle est contre nous, il faut y voir l'insuccès de nos affaires. Je crois que cela n'est pas nécessairement exact. Il faut tenir compte de beaucoup d'autres éléments. Si les membres de la Chambre convenaient d'un principe fondamental, nous pourrions plus facilement nous entendre sur les détails.

Un exemple pour appuyer mon affirmation relative à la balance du commerce. Je prie mes honorables collègues de bien vouloir m'accorder leur attention. Prenons une denrée quelconque, le blé, mettons. Pour faciliter les calculs, je vais prendre cent mille boisseaux à un dollar le boisseau. Un Canadien expédie cette quantité de blé à Londres ou Liverpool, où il vend avec un profit quelconque, mettons de 25 ou 50 p. 100. Supposons donc qu'il vend la cargaison pour \$150,000, ce qui représenterait un excellent bénéfice. Mais, au lieu de rapporter l'argent ou une traite, il place la somme en marchandises. Le chiffre de l'exportation aura été de \$100,000, tandis que l'importation représentera \$150,000. Cette dernière opération dépassera donc l'autre de 50 p. 100. L'homme en question aura fait une affaire très avantageuse et le pays en retirera un avantage équivalent. Le contraire se produirait, naturellement, s'il vendait à \$75,000, soit avec une perte de 25c. par boisseau, et s'il rapportait des marchandises d'une valeur de \$75,000. Dans ce cas, le chiffre de l'exportation serait de \$100,000,

tandis qu'au chapitre des importations serait inscrite une somme de \$75,000. La balance commerciale serait en notre faveur, bien que le marchand soit presque ruiné et que son pays ait subi une perte. Cet exemple démontre indubitablement qu'on ne peut pas toujours voir dans ce qu'on appelle la balance du commerce un indice du succès ou de l'insuccès des entreprises commerciales. Mon raisonnement s'applique, il va sans dire, au commerce d'un article quelconque.

Le commerce est en soi une bonne chose. Il est ce qui distingue, dans une large mesure, le civilisé du sauvage. Le commerce établit la différence entre une nation progressive et une autre qui ne l'est pas. Plus on fait de commerce, plus on est progressif. Les gouvernements ne se livrent pas aux échanges commerciaux, sauf en une certaine mesure en temps de guerre, quand tout est en désordre. En temps normal, le commerce est l'apanage des particuliers, ou des sociétés commerciales. Et on ne trouverait pas, sur la terre, deux individus ou deux organismes qui se livreraient au commerce s'ils n'y voyaient pas un avantage mutuel. Ils peuvent se tromper, mais le principe reste absolu. Si ces deux individus ou ces deux organismes appartiennent à deux nations distinctes et qu'ils se livrent au commerce à leur avantage mutuel, il suit de là comme la nuit succède au jour que leurs échanges doivent être à l'avantage de leur pays respectif, quelle que soit la balance du commerce. Par conséquent, les hommes d'affaires, les marchands, les commerçants sont les mieux placés pour juger si le commerce est lucratif ou non, et, à mon sens, l'intervention de l'Etat en matière commerciale doit être réduite autant que possible. L'Etat peut être de quelque utilité, mais, par une intervention injustifiée, il peut causer beaucoup de tort. Voilà, me semble-t-il, une bonne méthode pour déterminer si les échanges commerciaux sont avantageux ou non. A mon sens, il n'y a rien de mystérieux dans les questions de commerce ou d'économie politique. Il en est de cela exactement comme de l'économie individuelle.

Voici le principe que j'établis. Pourvu que le pays paie pour toutes ses importations, pour toutes ses obligations courantes, augmentant la valeur du patrimoine et s'acquittant de ses dettes, son commerce est avantageux. Cela me semble aussi évident que la table de multiplication ou que tout axiome d'Euclide.

Je n'ennuierai pas la Chambre par une abondante statistique, car, pour une raison ou l'autre, on peut manipuler les chiffres de manière à établir tout ce qu'on veut. Que mes honorables collègues me reprennent si mes chiffres ou mon raisonnement présentent quel-